

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PLR, par Yves Fournier
Objet Doit-on encore voter sur le décret?
Date 27.04.2015
Numéro 1.0122

Actualité de l'événement

Le Tribunal fédéral a communiqué son rejet du projet d'amnistie fiscale du canton du Tessin. Le même sujet sera au centre d'une votation cantonale durant les prochains mois.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le TF refuse une pareille amnistie. Les répercussions de cette décision sur le décret de frein aux dépenses et à l'endettement n'étaient pas prévisibles.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est urgent d'évaluer la pertinence du maintien de la votation sur le décret concernant le frein aux dépenses et à l'endettement.

L'amnistie fiscale telle que prévue dans le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015 peut être considérée comme non conforme à la législation fédérale. En effet, le très récent jugement du TF sur un projet similaire au Tessin remet en question la possibilité de voter sur ce sujet.

Conclusion

Est-il dès lors judicieux de soumettre au peuple valaisan l'acceptation d'un décret dont l'un des points essentiels contient des éléments d'ores et déjà considérés comme inapplicables par le Tribunal fédéral?